

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016**

Présents : M. Raoul FLOREZ, président  
M. Gérard FONTAINE, adjoint  
Mmes Magali BARTHASSAT - Marie-Agnès DOUGOUD - Céline FONTAINE -  
Joséphine RODRIGUEZ  
MM. Alexandre DUNAND - Jordane FONTAINE - Lory GENOUD - René GREPT -  
Didier JACCARD - Martin STAUB

Excusés : Mme Anne JAGGI, adjointe - M. Nicolas HAFNER

Secrétaire : M. Philippe REVILLET

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18 h. 30 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016**
2. **Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du 22 juin 2016 soumises au droit de veto des Conseils municipaux, délai d'opposition 11 octobre 2016**
3. **Approbation des statuts du personnel de la commune de Soral**
4. **Communications de l'exécutif**

**1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016**

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

**2.- Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du 22 juin 2016 soumises au droit de veto des Conseils municipaux, délai d'opposition 11 octobre 2016**

M. le président informe les membres présents des décisions de l'ACG.

Conformément à l'article 79 de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux :

de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 du Bibliobus pour un montant de CHF 650'000.--.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2017 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.--.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.--.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'636'000.--.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

### **3.- Approbation des statuts du personnel de la commune de Soral**

M. le président propose de passer au vote les statuts du personnel de la commune de Soral.

M. Dunand prend la parole et nous informe qu'il désire voter sur une chose qui est pour lui essentielle, à savoir, de prendre acte que la commune passe dans le droit public avant de voter sur l'approbation des statuts du personnel de la commune proprement dit. De son point de vue, les deux types de droit reflètent ce qui se passe dans le canton de Genève. Il estime que ces deux différents types de droit dans le domaine du travail ont créé un fossé ces dernières années. Il ne voit pas l'intérêt que la commune passe dans le domaine du droit public, surtout avec le passage des Prud'Hommes à la Cour administrative de justice. Il rajoute que certains points du droit public jouent en faveur de la commune mais également au détriment de l'employé, comme une période d'essai pouvant aller jusqu'à deux ans, qui en l'occurrence permettrait à la commune de se

séparer d'un employé qui ne ferait pas l'affaire bien au-delà des 3 mois d'essai habituel dans le droit privé.

Il mentionne également l'absence d'une annuité automatique qui donne libre choix à l'exécutif de décider. Finalement, selon lui, les statuts ne seraient pas nécessaires, un règlement du personnel pourrait très bien faire l'affaire.

M. le président prend la parole et précise qu'il est toujours possible de se séparer d'un employé et souligne que l'établissement de statuts du personnel, est une obligation demandée aux communes par la Cour des comptes.

M. Jaccard souhaite donner sa position qui est différente sur certains aspects de celle d'Alexandre Dunand. Il nous informe qu'il a consulté plusieurs règlements et statuts communaux qui démontrent qu'il y a des évolutions au niveau des communes qui sont de plus en plus incitées à se tourner vers le droit public. Il pense qu'il ne faut pas confondre la sécurité du statut de fonctionnaire avec le statut du personnel lié au droit public. Selon lui, l'avantage d'un statut clair et définissant l'ensemble des principes est une mesure, mais également une garantie de pouvoir prendre des décisions. Il rajoute que cela n'entrave pas la bonne marche d'une manière ou d'une autre d'une procédure s'il devait en avoir une. Il estime logique qu'une entité de droit public se rattache à des statuts de droit public. Pour lui, la forme des statuts qui ont été présentés ne préterite ni l'entité qui est responsable du personnel, ni le collaborateur à proprement parler.

M. Alexandre Dunand propose aux membres du Conseil municipal de voter un amendement, à savoir que ces statuts du personnel soient régis par le droit privé et non par le droit public comme proposé par l'exécutif.

M. le président propose de passer au vote l'amendement qui est rejeté, recueillant 8 voix contre, 1 pour et 1 abstention.

M. le président demande alors aux membres du Conseil municipal de voter sur l'approbation des statuts du personnel. Au vote final, les statuts du personnel sont adoptés par le CM à l'unanimité des membres présents.

#### **4.- Communications de l'exécutif**

##### **Votations - 2017**

M. le président informe les membres du Conseil municipal que les opérations électorales (votations populaires) pour l'année 2017 se dérouleront le :

- 12 février 2017, 21 mai 2017, 24 septembre 2017, 26 novembre 2017.

### **Nominations des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2017**

M. le président nous informe que si personne ne désire se proposer comme président et vice-président du local de vote, que MM. Laurent Jacolino et Jean-Claude Denervaud ont accepté de reconduire leur fonction de respectivement président et vice-président du local de vote pour 2017.

M. Alexandre Dunand est également d'accord pour prolonger d'une année son rôle de suppléant du président, en précisant qu'il a eu du plaisir cette année et qu'il a appris beaucoup de choses intéressantes.

Le Conseil municipal ne voit pas d'objection à ce qui précède.

Concernant la fonction de suppléante du vice-président, Mme Marie-Agnès Dougoud a décidé de quitter sa fonction. Elle est remplacée par M. Lory Genoud qui accepte volontiers de reprendre cette tâche pour une année.

### **Date pour la commission du budget 2017 – 12 octobre 2016 à 18h30**

M. Raoul Florez rappelle qu'en confirmation au mail récemment envoyé par le secrétariat, la commission du budget se réunira le 12 octobre à 18h30.

### **Projet de délibération pour l'étude du bureau ColliNFontaine**

M. Gérard Fontaine informe les membres du Conseil municipal qu'une délibération devra être prise lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 17 octobre. Elle concerne l'étude de faisabilité du bureau d'architectes ColliNFontaine d'un montant de CHF 15'000.--, ainsi qu'une deuxième étude de CHF 2'000.-- concernant l'appartement de M. Fleury qui avait pour but de déterminer si cet appartement pouvait être transformé en une salle de classe, ce qui s'est révélé ne pas être possible.

M. Raoul Florez précise que cette délibération d'un montant de CHF 13'000.-- devra être votée puisque la somme de CHF 17'000.-- pour les deux études n'a pas été mise au budget.

### **Travaux de réception de la mairie**

M. Gérard Fontaine poursuit en informant les membres présents que les travaux pour la rénovation de la réception de la mairie vont être commandés. Il rappelle que le Conseil municipal a approuvé ces travaux lors d'une séance précédente.

Il rajoute qu'une solution est étudiée concernant la « vitrine aux oiseaux » qui est entreposée devant la réception de la mairie. Etant donné que cette dernière ne peut pas retourner à l'école pour des raisons de place et de sécurité, elle pourrait être récupérée par le Musée d'histoire naturelle, un endroit qui pourra de surcroît la mettre en valeur.

Une fois que cette vitrine aura trouvé un acquéreur, les travaux de rénovation de la réception de la mairie pourront débuter.

M. René Grept demande si les animaux qui ornent la salle du Conseil municipal font également partie du lot. M. le président demande aux membres du Conseil municipal si ils sont d'accord, ceux-ci répondent par l'affirmative.

### **Proposition d'un chiffrage pour l'économie d'énergie de nos bâtiments**

M. Gérard Fontaine nous informe que l'entreprise « Energy Management » à Plan-les-Ouates qui travaille déjà avec différentes communes comme Bernex, Cartigny et le Grand-Saconnex serait prête à venir faire gratuitement un devis sans engagement concernant les économies d'énergie potentiellement réalisables pour les bâtiments communaux. Mme Céline Fontaine précise que cette entreprise travaille fréquemment avec M. Lugrin. M. Gérard Fontaine nous précise que M. Lugrin serait d'accord de nous conseiller dans ce projet.

M. Didier Jaccard demande quels sont les bâtiments qui sont concernés par cette étude. M. Gérard Fontaine lui répond que cela concerne principalement l'immeuble locatif, l'école, mais qu'il s'agit d'une réflexion globale qui concerne tous les bâtiments de la commune.

M. Alexandre Dunand rappelle qu'il faut aborder l'éventualité d'un chauffage à distance. M. Gérard Fontaine lui répond qu'effectivement cette option sera étudiée.

En accord avec les membres du Conseil municipal, M. Gérard Fontaine va contacter cette entreprise pour fixer un rendez-vous auquel prendra part le président de la Commission de l'énergie, M. Lory Genoud, ainsi que M. Alexandre Dunand, vice-président de la Commission des bâtiments.

### **Mise en place d'un panneau d'affichage sur le mur de l'école contenant les informations officielles (APESL, Cui-Cuis,...)**

Mme Marie-Agnès Dougoud propose de mettre un panneau d'informations officielles concernant l'APESL, les Cui-Cuis, le Jardin d'enfants de la Feuillée, à l'extérieur de l'école destiné aux parents d'élèves, étant donné que celui qui est à l'intérieur est peu accessible en dehors des heures d'école. Parallèlement à cela, Mme Dougoud a reçu plusieurs demandes de personnes qui désireraient avoir un panneau d'affichage destiné à des échanges de services, de trocs, de petites annonces ou autres. Mme Dougoud propose donc de mettre en place un panneau d'affichage à l'extérieur qui regrouperait ces deux types d'informations.

M. le président précise que le bâtiment de l'école est classé et que par conséquent il ne sera pas possible d'y fixer un panneau d'affichage.

M. Gérard Fontaine pense que vers le parking à vélo près de l'église, un emplacement serait éventuellement envisageable. Il rajoute qu'un poteau avec l'espace pour un panneau d'affichage est déjà présent à cet endroit.

M. Jaccard n'est pas convaincu que l'endroit soit adapté, étant donné qu'il est un peu éloigné de l'école.

M. René Grept prend la parole et demande qui va gérer l'affichage des petites annonces.

M. Martin Staub donne un exemple d'une commune où la personne vient chercher une clé à la Mairie pour y mettre son annonce.

M. le président prend la parole, il estime que les parents qui amènent leurs enfants à l'école sont jeunes et que par conséquent ils sont tous « connectés ». Il nous informe que la commune va procéder l'année prochaine au renouvellement de son site internet. Une place destinée aux associations pourrait être disponible sur ce site, toutefois, au stade actuel, il est trop tôt pour connaître son contenu.

M. Lory Genoud pense que le site de la Commune ne doit pas devenir un fourre-tout.

Mme Marie-Agnès Dougoud lui répond et précise qu'elle voit cela comme un échange de services.

M. Lory Genoud répond qu'il est d'accord pour donner des informations qui ont un lien avec l'école, les enfants et les associations, mais que ce n'est pas le rôle de la commune d'afficher des petites annonces.

M. René Grept est également d'accord sur ce point.

M. Alexandre Dunand et M. le président estiment qu'il faut distinguer les deux demandes, à savoir ce qui touche l'APESL, les Cui-Cuis etc. et les demandes privées. Ils ne voient pas de problème en ce qui concerne la première demande. M. Alexandre Dunand pense qu'il y a moyen de faire quelque chose, notamment via le futur site internet communal. En revanche, concernant les demandes de particuliers, il estime que ce n'est pas le rôle de la commune de s'en occuper, MM. Genoud et Grept sont du même avis.

Mme Marie-Agnès Dougoud pense que la Commune a un rôle social à jouer, notamment concernant les réseaux d'échanges, de services qui sont utiles pour une commune et que c'est la raison pour laquelle elle estime que c'est une bonne idée d'avoir à disposition un panneau d'affichage à disposition.

M. Alexandre Dunand prend la parole et estime qu'il n'est pas envisageable que ce soit à l'employé communal de s'occuper de gérer l'affichage de demandes privées. MM. Grept et Genoud sont du même avis.

M. le président termine en précisant que si tout cela est centré sur les différentes associations comme l'APESL ou les Cui-Cuis il y aura moyen de faire quelque chose de bien sur le site internet.

**Agenda communal de consultation des réservations des différentes salles par internet consultable uniquement par les CM et modifiable uniquement par le secrétariat**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016**

Mme Marie-Agnès Dougoud souhaiterait que les conseillers municipaux et associations communales aient un accès par internet afin de consulter les réservations des différentes salles de la commune. La modification de ces réservations se ferait uniquement par le secrétariat.

M. le président prend la parole et nous informe que ce projet sera étudié dans le cadre du futur site internet.

M. Alexandre Dunand demande où en est le projet CMNET, il lui est répondu que ce projet est toujours en route mais qu'il a pris quelque peu de retard au niveau du SIACG.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par le président à 19h45.